

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026-09-29

Consultation électronique du 28 septembre au 5 octobre 2026

Approbation du projet de modèle de convention entre France compétences et les opérateurs de compétences relative au reversement de contributions pour le financement de la formation professionnelle continue

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6111-1, L. 6111-3, L. 6123-5, L. 6332-1 à L. 6332-3 L. 6123-11, L6323-20-1 et R. 6123-34 et suivants,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 28 septembre au 5 octobre 2026,

Décide

Article 1

Le projet de modèle de convention entre France compétences et les opérateurs de compétences relative au reversement de contributions pour le financement de la formation professionnelle continue est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 5 octobre 2026

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration



